

Exemple de bonne pratique



Comment les organisations de personnes handicapées peuvent-elles s'assurer que les questions de handicap soient prises en considération dans les processus de développement local ?

Articles de la CRDPH: 24, 27, 29

Pays: Sénégal

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Prise en Compte du Handicap dans le Processus de Développement Local à Travers le Cadre de Concertation pour l'Inclusion de Personnes en Situation Handicap dans le Département de Dagana

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

Dagana est l'un des 3 départements de la région de Saint-Louis, dans le nord du Sénégal. En 2005, sa population était estimée à 207 991 personnes. En 2002, le Cadre départemental de concertation pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le département de Dagana a été créé pour favoriser l'insertion ou la réinsertion socio-économique des personnes en situation de handicap du département. Il a été mis en œuvre par le Partenariat avec la coopération de la Fédération des Handicapés de Dagana et le Service départemental de l'action sociale, qui en assure la coordination. La majeure partie des acteurs étatiques et non étatiques du département (Préfecture, district sanitaire, IDEN, communes et communautés rurales, centres de formation, organisations communautaires de base, etc.) en sont membres.

Le Cadre, qui se réunit deux fois par an, compte aussi en son sein des personnes ressources et reste ouvert à toute personne intéressée par sa mission. Suivant une démarche participative, le Cadre identifie, en concertation avec les OPH, les problèmes que rencontrent les personnes handicapées pour tenter de les résoudre. Chaque membre, en fonction de ses compétences et de ses axes d'intervention, essaie d'y apporter sa contribution. Le Cadre appuie la Fédération des Handicapés de Dagana dans

les secteurs de l'appareillage, de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'accessibilité.

Dans le secteur de l'éducation, le Cadre de concertation a permis l'installation de rampes, l'aménagement de toilettes dans les écoles et a proposé un appui scolaire aux enfants handicapés. Il a entrepris aussi à ce titre des actions de sensibilisation envers les parents pour qu'ils fassent la déclaration de naissance de leurs enfants en situation de handicap. Le placement en apprentissage de jeunes en situation de handicap ayant dépassé l'âge scolaire ou n'ayant pas été scolarisés est encouragé par le Cadre de concertation. Il s'agit d'identifier des jeunes en situation de handicap, de convenir avec eux des métiers auxquels ils voudraient être formés pour ensuite les mettre en relation avec des écoles de formation publiques ou privées, formelles ou non formelles.

Ensuite, les membres du Cadre de concertation mettent en place, en synergie, le processus de formation. L'IDEN facilite le contact avec le lieu de formation, le Partenariat et la collectivité locale fournissent les moyens financiers, le service social et la Fédération des Handicapés assurent le suivi et le tutorat. Le Partenariat appuie aussi l'insertion professionnelle de la personne formée à travers des subventions permettant la mise en place d'activités génératrices de revenus. Des auto-entrepreneurs ou des groupements reçoivent aussi des financements pour ce type d'activités et un accompagnement technique par les membres du Cadre. Des activités de commercialisation de riz, de location de bâches et de chaises, de matériel de sonorisation, de petits commerces ont été subventionnées.

Grâce au concours de l'ensemble des acteurs du Cadre de concertation, des tournées pour le plaidoyer en faveur des droits des personnes handicapées sont organisées dans le département. Chaque acteur y apporte une contribution financière ou matérielle. Les collectivités locales soutiennent également les activités des OPH de leur zone à travers l'allocation de subventions périodiques.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

- Le fait que le Partenariat avait comme axe prioritaire d'intervention **l'appui à l'insertion des personnes en situation de handicap** ainsi que sa **bonne connaissance des acteurs du territoire** a été un facteur déterminant pour la réussite de cette pratique. La stratégie développée par le Partenariat était en **complète cohérence avec les programmes de développement** mis en œuvre par les pouvoirs publics et en particulier par le service départemental de l'action sociale.

- La Fédération des Handicapés de Dagana, était une **organisation très active et bien structurée**. Elle a pu jouer ainsi un rôle de **catalyseur** au sein du Cadre de concertation.

- La **proximité** des acteurs et leur **ancrage territorial** ont favorisé le dialogue et la concertation.

Les principales difficultés rencontrées

Le **manque de temps** des différents acteurs et la **difficulté de se réunir** souvent ont amené le Cadre à instituer deux rencontres par an. Un plan d'action annuel avec une répartition des tâches est élaboré chaque année. Lors de la seconde rencontre annuelle, les membres du Cadre procèdent au bilan de la période écoulée et discutent des perspectives pour la période à venir.

Les effets de cette pratique

À travers leur participation au Cadre de concertation, les personnes handicapées ont été **impliquées directement dans la recherche et dans la mise en œuvre de solutions** pour résoudre les problèmes qu'elles rencontrent.

Suite aux actions entreprises par le Cadre de concertation, **les enfants** en situation de handicap ont commencé à **fréquenter de plus en plus les écoles du département**.

Les **jeunes** handicapés ont pu avoir accès à la **formation professionnelle**, mener des **activités génératrices de revenus** et participer ainsi au **développement de la localité**.

Les acteurs du développement ont pris conscience de la **nécessité d'enrichir leur action et de la rendre plus inclusive** en prenant en compte les personnes en situation de handicap.

- *« J'ai 18 ans et j'ai un handicap. Grâce au cadre de concertation de Dagana, je suis une formation en restauration au Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin (CRETEF) de Dagana. J'ai fini ma première année, j'ai été la 1ère de ma classe. Je vais en deuxième année. J'ai beaucoup d'amies au centre. À la fin de ma formation, je souhaite ouvrir un grand restaurant prestigieux où je vais employer des personnes en situation de handicap »* affirme une bénéficiaire du programme de formation professionnelle

Un exemple d'inclusion

Le mode d'action du cadre de concertation est **inclusif** dans la mesure où **l'ensemble des acteurs du développement** dans le département conjuguent leurs efforts pour donner **plus de place à leurs concitoyens en situation de handicap** et commencent à avoir le **réflexe de prendre en compte la question du handicap** dans toutes leurs actions.

Lien avec la CDPH

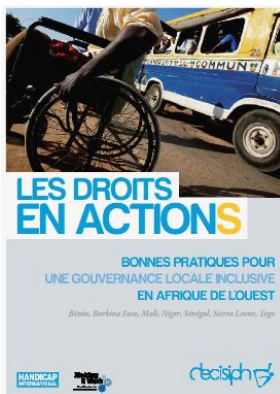
Le cadre de concertation de Dagana pour l'insertion des personnes handicapées correspond parfaitement à **l'article 29** de la Convention, ainsi qu'aux **articles 24 et 27** relatifs à l'éducation et à l'emploi.

Pour plus d'informations, contacter :

Ibrahima THIAM, Chef du Service Départemental de l'Action Sociale et directeur du Centre de Promotion et Réinsertion Sociale (CPRS) de Dagana

Tél. : 00 221 33 963 11 83 ou 00 221 76 591 09 37

E-mail : thiamiba58@yahoo.fr



Contexte :

Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#) **Critères**

de cette bonne pratique : cf. pp 71 – 72 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport. **Liens vers**

d'autres ressources : [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)